

**Postulat**

No : 318

**Caméras de vidéosurveillance de l'A16 avec lecture des plaques minéralogiques**

Les caméras actuellement installées dans les tunnels de l'A16 poursuivent avant tout un but de sécurité routière. Cas échéant les bandes d'enregistrement peuvent être utilisées dans le cadre d'une procédure pénale.

Il n'est par contre pas possible aujourd'hui de lire les plaques minéralogiques, ce qui faciliterait grandement le travail de la police dans la recherche et l'identification d'auteurs d'infractions.

Pour ce faire il serait nécessaire d'adapter la législation actuelle et d'équiper les caméras existantes d'un système pouvant lire les plaques minéralogiques.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Gouvernement de faire une étude portant sur :

- Les bases légales à modifier pour permettre la lecture de plaques minéralogiques ;
- Le coût d'équipement d'une caméra de vidéosurveillance avec lecture des plaques minéralogiques ;
- Le nombre de caméras à équiper pour répondre à l'effcience recherchée.

Delémont, le 24 octobre 2012

Au nom du Groupe PDC-JDC

Paul Froidevaux